

Application du protocole sanitaire à l'école J.J. Gressier – 7 janvier 2022

<p><u>Le rôle des parents</u></p>	<p>Tous les matins, avant de venir à l'école, il faut surveiller la température des enfants et les enfants doivent être allés aux toilettes et s'être lavé les mains juste avant de partir de la maison.</p> <p>Les horaires doivent être rigoureusement respectés : aucun retard ne sera toléré afin de limiter autant que possible le brassage des élèves et pour respecter la mise en place du plan VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT.</p> <p>Attention, nous aérons les classes longuement et plusieurs fois par jour : pensez à couvrir vos enfants. Les enfants doivent porter des masques chirurgicaux ou « grand public » de catégorie 1. Ce sont les parents qui fournissent les masques que les enfants portent en arrivant et gardent toute la journée. Le masque doit être changé après quatre heures : deux masques sont donc nécessaires chaque jour (trois si l'enfant reste à l'étude).</p>
<p><u>Dans quels cas, les enfants (et les adultes) doivent-ils rester à la maison ? / Continuité pédagogique</u></p>	<p>En cas de fièvre supérieure à 38°C ou d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille, l'enfant ne vient pas à l'école.</p> <p>De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2 ne doivent pas se rendre dans l'école. La famille prévient la directrice. L'éviction est de 7 jours (ou 5 jours si test négatif au 5^{ème} jour ET absence de symptômes depuis au moins 48 heures).</p> <p>Si l'élève est cas contact, il peut revenir à l'école (test négatif à présenter à J0 puis attestations sur l'honneur à produire à J2 et J4).</p> <p>Pour rappel : Si votre enfant venait à manquer l'école plus de deux jours à cause de symptômes liés à la Covid 19, une continuité pédagogique entre l'école et la maison est mise en place (se référer au blog de la classe où l'information a déjà été donnée.)</p> <p>Par ailleurs, le brassage étant interdit, si l'enseignant de votre enfant est absent et non remplacé, votre enfant ne pourra pas être accueilli à l'école.</p> <p><u>Quelques sites pour la classe à la maison :</u> https://www.lumni.fr/article/la-maison-lumni-le-programme-pour-les-eleves-de-primaire https://ecole.cned.fr/</p>
<p><u>Comment se passe l'arrivée à l'école ?</u></p>	<p>Les enfants en retard ne pourront pas être accueillis à l'école.</p> <p>Entre 8h20 et 8h30 : Pour tous, par la porte principale</p> <p>ATTENTION : Pendant l'entrée et la sortie de l'école, seuls les enfants peuvent dépasser les lignes matérialisées au sol. Les parents ne peuvent s'approcher des différentes entrées (Plan Vigipirate URGENCE ATTENTAT). Les personnes dès 6 ans doivent porter un masque même en extérieur.</p>
<p><u>Sortie à l'heure du déjeuner</u></p>	<p>À 11h30 : Pour tous, par la porte principale</p>
<p><u>Retour de déjeuner</u></p>	<p>Entre 13h20 et 13h30 : Pour tous, par la porte principale</p>
<p><u>Sortie après l'école</u></p>	<p>À 16h30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CP et CE1 : porte principale - CE2, CM1 et CM2 : portail avenue des Platanes
<p><u>Temps périscolaires</u></p>	<p>Les temps périscolaires sont maintenus (accueil du matin (7h45 à 8h15), cantine, étude ou ateliers et centre de loisirs du mercredi).</p> <p>L'accueil périscolaire du matin et la sortie après l'étude ou les ateliers se font selon un protocole transmis via le blog du centre de loisirs.</p>
<p><u>Les parents dans et devant l'école</u></p>	<p>Les parents n'entrent plus dans l'école qu'exceptionnellement. Ils peuvent cependant solliciter, via le cahier de correspondance, un rendez-vous (de préférence téléphonique) avec l'enseignant de leur enfant ou avec la directrice.</p> <p>Ils ne dépassent pas les barrières. Le port du masque est redevenu obligatoire aux abords de l'école pour les personnes de plus de 6 ans.</p>
<p><u>Comment sont appliqués les gestes barrière ?</u></p>	<p>Les enfants et les adultes se lavent les mains avant d'arriver à l'école, en revenant de récréation, après être allés aux toilettes, avant et après le repas et en arrivant à la maison.</p> <p>La distance d'un mètre entre les élèves d'un même groupe n'est pas obligatoire, car c'est souvent matériellement impossible, dans les lieux clos.</p> <p>Le brassage des groupes est aussi limité que possible à l'intérieur. Les récréations se font par groupe. Tous éternuent dans leur coude et utilisent des mouchoirs en papier à usage unique qu'ils jettent dans les poubelles et non sur le sol.</p> <p>Tous les élèves et tous les adultes de l'école portent un masque chirurgical ou de catégorie 1 en intérieur.</p> <p><u>Nous demandons aux enfants d'apporter une gourde, des mouchoirs en papiers jetables et une petite pochette pour y mettre les masques.</u></p>

<u>Aération et nettoyage</u>	Les classes seront aérées plusieurs fois par jour et nettoyées régulièrement.
<u>Que se passe-t-il en cas de COVID ?</u>	<p>Si un enfant a des signes de COVID (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, sensation de fièvre, etc.), la directrice prévendra les responsables qui devront venir chercher l'enfant aussi rapidement que possible. Les parents devront contacter leur médecin pour savoir s'il est opportun de tester leur enfant. En cas de test positif, les parents devront en informer l'école immédiatement. L'élève « cas confirmé » est placé en isolement et ne doit pas se rendre à l'école.</p> <p>La survenue d'un cas positif entraîne par principe la suspension de l'accueil en présentiel des élèves de la classe concernée et des contacts à risque identifiés en dehors de la classe. Toutefois, ces élèves pourront revenir en classe le jour suivant sous réserve de présenter un résultat de test négatif (test PCR salivaire ou nasopharyngé ou antigénique nasopharyngé). Si le test est positif, l'élève devient un cas confirmé et vous devez en informer la directrice.</p> <p>La survenue d'un deuxième cas positif la même semaine n'entraîne pas de nouveaux tests. Par contre, un nouveau cas qui surviendrait la semaine suivante entraînerait un nouveau cycle de tests.</p>
<u>Éviction scolaire</u>	<p><u>Elève testé positif à la COVID :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 7^{ème} jour pour les cas symptomatiques. En cas de fièvre au 7^{ème} jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes. Retour sans test. - 5 jours pleins si test négatif au 5^{ème} jour <p><u>Elève cas contact à risque :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - retour dès le lendemain avec présentation d'un test (PCR ou antigénique) négatif - autotest (délivrés gratuitement en pharmacie lors du premier test) à faire à J+2, puis à J+4 (une attestation sur l'honneur doit être présentée à l'école, modèle fourni sur le blog). - S'il n'y a plus d'autotest, vous pouvez demander un deuxième - voire un troisième - test PCR ou antigénique. - Exception : Les élèves ayant contracté la Covid-19 depuis moins de deux mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine. Ils doivent présenter un certificat de rétablissement (ou le test qui a établi la positivité de l'enfant) et non un test.
<u>Accueil des enfants de personnels de santé</u>	<p>Même en cas de fermeture de leur classe, les enfants des personnels des établissements de santé peuvent être accueillis à l'école. Une liste exhaustive existe. Si vous pensez être éligible, prenez contact avec l'école.</p> <p>Vous devrez fournir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un justificatif professionnel (feuille de paie, carte professionnelle...), - une attestation sur l'honneur de l'absence de toute autre solution de garde, - un test PCR ou antigénique négatif de l'enfant.

Merci de votre compréhension !